



## COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-28

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

**Secrétaire de séance** : ARDUIN Annie

#### **Objet** DEMANDE DE SUBVENTION DETR - CABANES PASTORALES SECONDAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la construction de 3 cabanes secondaires pour les alpages de Dormillouse (La Jaline), de Valhaute (Vallon Cros) et de de Faravel (quartier d'août). Une demande de subvention a été accordée dans le cadre du dispositif FEADER - Région Paca.

Or, en raison de la crise sanitaire, les estimations financières de 2019 ne sont plus d'actualité. Le coût des matériaux a fortement augmenté. De plus, les financements européens sont définis suivant des plafonds et des seuils qui ne correspondent pas à la réalité.

Suite à la rencontre avec Madame la Sous-Préfète de Briançon, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022. Une demande complémentaire est également demandée au FEADER - Région PACA et au Département des Hautes-Alpes.

Le coût global de cette opération, comprenant la maîtrise d'œuvre, l'adduction d'eau, l'hélicoptage et la construction de ces 3 cabanes est estimé à 266 596,50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR : 91 227,20 € - 34,2%
- REGION SUD PACA : 48 903,50 € dont 22 433,10 € déjà accordés - 18,3%
- FEADER : 55 146,50 € dont 25 296,90 € déjà accordés - 20,7 %
- DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES : 18 000 € 6,8%
- Autofinancement : 53 319,30 € 20%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Approuve** le plan de financement ci-dessus.

**Autorise** le Maire à engager les démarches de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

